



MUNICIPALITE  
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 29 octobre 2018

**PREAVIS N° 07/2018**

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY  
AU  
CONSEIL GENERAL**

**Budget 2019**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Préambule**

La Municipalité vous soumet le budget pour l'année 2019, qu'elle a adopté dans sa séance du 29 octobre 2018.

Le budget 2019 qui vous est présenté laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 304'700.- Cela représente une réduction du déficit de Fr. 24'400.- par rapport au budget établi pour 2018.

**Commentaires relatif au budget**

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture du budget 2019 :

**Administration générale**

Les coûts nets sont en augmentation par rapport au budget 2018 (+ Fr. 23'000.-). Les principales variations des comptes de l'administration sont principalement dues aux éléments suivants :

- réadaptation des charges sociales	+ Fr.	13'000.-
- frais complémentaires pour la refonte du site internet <sup>1</sup>	+ Fr.	10'000.-
- frais complémentaires relatif à la mise en place d'un feuillet d'information <sup>1</sup>	+ Fr.	7'000.-
- réduction du budget servant à financer le déficit des TL – bassin no 5	./ Fr.	9'000.-

<sup>1</sup>ces montants ont été portés au budget de manière prévisionnelle

Afin de faciliter la lisibilité des comptes, des modifications structurelles ont été apportées aux comptes. A savoir que les rétributions brutes liées au fonctionnement du Conseil général seront comptabilisées dans le sous-chapitre des Autorités et non plus sous le sous-chapitre de l'Administration et que des comptes complémentaires ont été ouverts afin de distinguer les différentes charges sociales.

**Finances**

Ce poste comporte pour 2019 la modification la plus importante par rapport au budget 2018.

**Revenus sur impôts**

En effet, les revenus nets liés à ce dicastère augmentent de plus de Fr. 143'000.-. Cela est dû en partie à la compensation partielle de l'augmentation de la valeur du point d'impôt par habitant constatée en 2017 dans le budget 2019, ce qui nous permet d'évaluer l'augmentation des impôts globaux perçus de Fr. 129'000.-.

L'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (compte 21.400) a été effectuée sur la base des instructions de l'Administration cantonale des impôts. Les montants obtenus ont été majorés de 1% pour les revenus et la fortune. Afin de pondérer ce résultat, une corrélation entre le résultat obtenu et la valeur du point d'impôt moyen a été réalisée.

En ce qui concerne les recettes conjoncturelles (droit de mutation, impôts sur les gains immobiliers) ainsi que l'impôt sur les frontaliers, il a été tenu compte des résultats des cinq dernières années.

#### Péréquation financière

La charge nette augmente par rapport aux années précédentes (+ Fr. 33'000.-). Celle-ci s'explique, d'une part, par l'augmentation du montant global à répartir entre les communes via l'alimentation du fonds et, d'autre part, par le fait que la base de calcul via la valeur du point d'impôt fixant des acomptes 2019 (résultat des impôts 2017) a nettement progressé par rapport à 2016.

En ce qui concerne les comptes liés à la péréquation dont le montant était jusqu'ici comptabilisé en net dans les comptes, une distinction entre l'alimentation du fonds de péréquation et les restitutions qui y sont liées a été instituée.

Pour 2019, selon les directives cantonales, le taux de contribution sera de 20.01 points. Ce mécanisme de péréquation influence comme suit notre budget:

a) Alimentation (20.01 points)	Fr.	554'208.-
b) Restitutions		
Restitution couche solidarité	Fr.	-203'924.-
Couche population	Fr.	-101'880.-
Dépenses thématiques <sup>1</sup>	Fr.	<u>-45'630.-</u>
Total des restitutions	Fr.	-351'434.-
 Contribution nette 2019 selon estimation cantonale	Fr.	 202'773.-

<sup>1</sup> Contribution cantonales à nos dépenses en matière d'entretien des routes, de transports et d'entretien des forêts.

Notre contribution nette 2017 était effectivement de Fr. 193'096.-, et celle de 2018 a été estimée à Fr. 108'975.- selon les prévisions cantonales (acomptes).

Au vu de la valeur du point d'impôt pris en compte pour le calcul, il semblerait donc que les acomptes 2019 soient surévalués. Il nous est toutefois difficile d'en préciser le montant à ce jour puisque les facteurs suivants devront être pris en compte pour la détermination de notre participation 2019 :

- Le montant total de la charge de péréquation directe à répartir entre les communes.
- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation.
- L'écart de la valeur de notre point d'impôt par habitant en regard avec la moyenne cantonale (détermination de la couche solidarité). Cet élément reste des plus incertains au vu du fait que l'entrée en vigueur de la RIE III pourrait influencer fortement la valeur du point d'impôt par habitant des autres communes.

#### Imputation des intérêts

Au vu de la diminution des emprunts de la commune suite à la vente de la parcelle 134, ainsi que des taux d'intérêts relativement bas appliqués, le montant global des intérêts à imputer aux autres dicastères a été revu à la baisse (./ Fr. 28'000.-).

#### Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes d'env. Fr. 73'000.- par rapport au budget 2018.

Les principales variations liées aux frais des domaines et bâtiments du patrimoine administratif se décomposent principalement comme suit par rapport au budget 2018 :

- Augmentation des coûts liés à la gestion de la forêt (+ Fr 3'000.-)
- Augmentation des coûts liés à l'entretien des bâtiments (+ Fr. 15'000.-)
- Adaptation des prestations de services liés aux bâtiments (+ Fr. 12'000.-)
- Introduction d'une attribution au fonds de rénovation d'immeuble (+ Fr. 35'000.-)

- Augmentation des intérêts imputés aux bâtiments (+ Fr 28'000.-)
  - Diminution des amortissements (./ Fr. 24'000.-)
- Cette réduction des amortissements est due, d'une part, au fait que les modulaires ont été entièrement amortis en 2017 et, d'autre part, par le déploiement total de l'amortissement de la grande salle sur la base de 30 ans.

## **Travaux**

La diminution de la charges nette de ce dicastère (./ Fr. 15'000.-) s'explique principalement par une diminution des coûts liés aux frais d'urbanisme (./ Fr. 8'000.-), et à l'adaptation des coûts du dicastère des ordures ménagères et décharge (./ Fr. 27'000.-). Cependant, des montants complémentaires ont été attribués en faveur du dicastère des routes et des parcs et promenades.

## **Routes**

La charge nette liée à l'entretien des routes augmente de Fr. 15'000.- pour 2019, cela est dû au report de la réparation de la route de Béthusy qui n'aura probablement pas lieu en 2018 (+ Fr. 10'000.-) ainsi qu'à quelques adaptations des budgets suite au remaniement des comptes. Pour ce dicastère également, afin de faciliter la lisibilité et par conséquent le report ces charges dans le cadre de la transmission des dépenses thématiques à l'Etat, la structure des comptes a été modifiée.

## **Ordures ménagères et déchets**

Dans l'attente d'une décision du Conseil général en vue d'un regroupement de la gestion d'une partie des déchets recyclables avec la Commune de Cugy, les budgets pour 2019 ont été maintenus. Le taux de couverture par les taxes forfaitaires ainsi que les autres revenus inhérents à la gestion des déchets (rétrocessions taxe au sac, verres et autres déchets recyclables) a été estimé à 86 %. Ce serait donc un montant de Fr. 18'000.- qui serait prélevé sur les impôts pour financer cette différence.

A noter également que l'amortissement des moloks tombe en 2019 puisqu'ils sont entièrement amortis. Dans ce dicastère également, afin de faciliter la traçabilité des déchets ainsi que la lisibilité des comptes, des modifications structurelles ont été apportées.

## **Entretien des collecteurs et stations d'épuration**

La gestion de ce dicastère autofinancé reste relativement stable bien que l'attribution à la réserve diminue (./ Fr. 26'000.-).

## **Instruction publique et cultes**

En ce qui concerne notre participation à l'enseignement primaire et secondaire, les coûts imputés sont en très légère diminution (Fr. 6'000.-).

Le nombre d'élèves reste a priori stable (-2 élèves), le coût de l'élève semble, quant à lui, également se stabiliser par rapport au budget 2018.

## **Police**

Pour cette année 2019, ce dicastère présente une diminution des charges d'environ Fr. 6'000.-, dont la majorité en faveur de la réforme policière et ceci malgré l'accord cantonal fixant la majoration annuelle des budgets de 1.5 %. Il s'agit donc ici d'une simple adaptation du budget.

## **Sécurité sociale**

Ce dicastère subit une augmentation importante de budget. En effet, ce sont plus de Fr. 49'000.- qui ont dû être ajoutés pour 2019.

Depuis plusieurs années, nous constatons que, concernant le financement de la FAJE, de l'EFAJE et de la garderie, les coûts sont en augmentation régulière car la consommation, due à l'utilisation des structures d'accueil par les parents domiciliés à Bretigny, progresse (+ Fr. 12'000.-).

Avec la mise en œuvre de la RIE III et de ses mesures complémentaires, la facture sociale semble s'alourdir également (+ Fr. 33'000.-). Le budget global des dépenses à répartir entre les communes qui était de plus de 770 millions au budget 2018 et il passe à plus de 817 millions pour le budget 2019.

Sachant que, à fin 2017, la facture globale se portait déjà à plus de 770 millions, nous ne pouvons que nous attendre à ce que le montant définitif 2019 dépasse largement le budget.

Le montant de notre participation finale est difficilement évaluable puisque, en plus d'une alimentation en points d'impôts (15.78 pts pour 2019 contre 15.12 pts en 2018), il contient une participation en relation avec nos recettes conjoncturelles. Ce ne sera qu'en 2020, lorsque les décomptes cantonaux seront établis que nous pourrons prendre la mesure effective de notre participation réelle.

Ainsi, sur la base des estimations cantonales, on peut évaluer comme suit la contribution de notre commune à la facture sociale 2019 :

- contribution 2019 (15.78 points d'impôts)	Fr.	436'896.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2017	Fr.	55'714.-
- total 2019 facturé selon les prévisions cantonales	Fr.	492'610.-

\* Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession ainsi qu'à 30 % de l'impôt sur les frontaliers perçu.

Le montant net final de la facture sociale se portait à Fr. 472'251.- pour 2017 et les acomptes 2018 prévoient quant à eux un montant participatif de Fr. 429'252.-.

### Services industriels (service des eaux)

Aucune remarque particulière.

### Synthèse :

Nous ne pouvons que constater que les coûts imposés, entre mise en œuvre cantonale de la RIE III (péréquation, facture sociale) sont en progression pour 2019. Ce sont ainsi plus de Fr. 66'000.-, soit 2.5 points d'impôts de plus qui seront à priori nécessaires au bon fonctionnement des finances communales.

Nos revenus fiscaux, grâce à l'augmentation du taux d'imposition en 2018 devraient faire que l'impact de ces augmentations de charges imposées puisse être compensé. L'évolution de la valeur du point d'impôt (valeur contributive de nos contribuables), ainsi que les différentes modifications structurelles de ceux-ci doivent être surveillées puisque, à priori, la valeur du point d'impôt fluctue beaucoup d'une année à l'autre.

Le montant réel à disposition de la commune pour les affaires courantes diminue donc encore pour 2019.

Les contributions que nous sommes appelés à verser à différentes associations et institutions dont nous sommes membres ainsi qu'à l'Etat (association scolaire, Lausanne Région, Région du Gros-de-Vaud, Centre social régional, Agence d'assurances sociales, EFAJE, PCi, Groupement de défense incendie et de secours, Centre médico-social, Schéma directeur du Nord lausannois, Transports publics, Temple et cultes, etc.), ne sont pas de la compétence de la Municipalité mais résultent de décisions prises avec nos partenaires ou nous sont imposées par l'Etat de Vaud.

Charges	Coûts selon budget 2019	Equivalent point d'impôt*
ASICE	Fr. 520'000.-	env. 19.6 pts
Péréquation financière	Fr. 203'000.-	env. 7.7 pts
Facture sociale	Fr. 493'000.-	env. 18.6 pts
Service social	Fr. 273'000.-	env. 10.3 pts
Police cantonale	Fr. 87'000.-	env. 3.3 pts
Santé publique	Fr. 85'000.-	env. 3.2 pts
Autres	Fr. 106'000.-	env. 4.0 pts
<b>Totaux</b>	<b>Fr. 1'767'000.-</b>	<b>env. 66.7 pts</b>

\* valeur du point d'impôt budgétée Fr. 26'506.- (valeur effective 2017 Fr. 27'741.-)

Pour gérer le ménage communal, amortissements compris, ce sont encore env. 29 points qui seront nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Pour rappel, le taux d'imposition se monte à 81 points, auquel s'ajoutent des recettes telles que l'impôt foncier et les taxes communales pour un total de 3 points.

Pour terminer, nous notons que le cash-flow de fonctionnement de notre commune résultant du budget 2019 représente un montant de l'ordre de Fr. 180'300.-. Sachant que nos amortissements s'élèvent à Fr. 308'000.-, nous constatons que cet exercice devrait générer suffisamment de liquidités pour couvrir nos engagements existants, mais que les recettes courantes n'auront financé qu'une partie des amortissements obligatoires. Par conséquent, les liquidités sont en diminution.

Nous ne pouvons donc qu'espérer que pour cette année 2019, des recettes extraordinaires et non budgétées permettront de générer assez de liquidités pour faire face à nos engagements minimums et permettront de rester à l'équilibre financier.

### Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

- vu le préavis municipal n° 07/2018
- vu le budget 2019
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,
  
- d'accepter le budget pour l'année 2019, tel qu'il vous est présenté, prévoyant un déficit de Fr. 304'700.-.

Adopté en séance de Municipalité le 29 octobre 2018

Au nom de la Municipalité

Syndic  
  
M. MODSER

  
Secrétaire  
  
L. BASTIDE